

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2011
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 11 Juillet 2011 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 1^{er} juillet 2011

25 conseillers étaient présents.

M. GALLAND a été élu secrétaire de séance.

Décisions prises par délégation

Convention d'utilisation à titre précaire des terrains de la zone d'activités de Chabannes

Dans l'attente des travaux d'aménagement, une convention d'utilisation à titre précaire, d'une durée d'un an renouvelable a été signée avec le GAEC Quillon qui exploitait déjà les terres avant leur acquisition par la communauté de communes : mise à disposition gratuite en contrepartie de leur entretien.

Domaine Intercommunalité

Avis du conseil sur le schéma départemental proposé par le Préfet

Le Président rappelle au conseil communautaire que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit qu'un schéma départemental de coopération intercommunale doit être élaboré au plus tard le 31 décembre 2011 par M. le Préfet. Suite aux réunions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie les 15 avril et 9 mai 2011, Monsieur le Préfet propose un projet de regroupement des intercommunalités.

Le Président rappelle que le 27 avril 2011, le conseil avait émis un avis, la majorité des communes souhaitant, un EPCI entre le Pays Dunois, les communes des 3 lacs, les communautés de communes des 2 Vallées, Marche Avenir et Colondannes.

Le 10 mai 2011, les communes et intercommunalités ont été saisies par M. le Préfet par lettre recommandée et elles disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer et émettre un avis sur ce projet. Pour notre secteur, M. le Préfet propose le regroupement de la Communauté de Communes du Pays Dunois avec les Communautés de Communes de Marche Avenir, des Deux Vallées, de la Petite Creuse et des communes isolées de Colondannes, La Celle Dunoise, Champsanglard, le Bourg d'Hem.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 24 voix « contre » et une abstention émet un avis défavorable à cette proposition.

Proposition alternative du conseil communautaire

Le conseil communautaire du Pays Dunois :

- considérant l'opposition à la majorité du conseil communautaire du Pays Dunois au schéma proposé par Monsieur le Préfet,
- considérant la volonté de fusion des Communautés de Communes du Pays de Boussac et de la Petite Creuse, exprimé lors des réunions de concertation des 16 juin et 5 juillet 2011,
- considérant les échanges lors des réunions des 16 juin et 5 juillet 2011 à Mortroux, entre les présidents et vice-présidents des communautés de communes du Pays Dunois, des Deux vallées, de Marche Avenir ainsi qu'avec les délégués du Syndicat Mixte des 3 lacs,

avec 19 voix « pour », 5 voix « contre »

fait cette proposition alternative à M. le Préfet :

Regroupement des Communautés de Communes du Pays Dunois, des Deux vallées, de Marche

Avenir, de la commune isolée de Colondannes, de tout ou partie des communes du Syndicat Mixte des 3 lacs dans une même intercommunalité, dans une logique de développement touristique sur la Vallée de la Creuse et de développement économique d'un territoire qui présente une configuration cohérente en termes de proximité et d'homogénéité dans sa ruralité.

Il est rappelé que M. le Préfet demande un simple avis aux communes et EPCI.

Domaine Jeunesse Sports Culture

Micro crèche

- modification règlement intérieur

Institution d'un tarif pour les familles non allocataires de la CAF et de la MSA : tarif horaire forfaitaire de 3.74 €.

- régime indemnitaire pour le personnel

Le régime indemnitaire institué dans la collectivité est complété pour s'adapter aux personnels de la Microcrèche.

Relais Assistantes Maternelles

- projet d'animation du territoire 2011/2012

suite au bilan de fréquentation de l'éveil musical et aux souhaits des usagers, il est envisagé de modifier l'organisation des animations

Attribution de subventions (Demandes parvenues après le vote du budget) :

Sur proposition de la commission Jeunesse, elles sont votées à l'unanimité :

Jeunesses musicales de France : 1070 €

Comice agricole : 1000 € (Fête de l'élevage)

MJC Cinéma : 300 € Participation pour le festival « Toutes toles dehors » dont une séance est prévue sur le territoire à Crozant.

Prêt de la partie usine de La Palestel pour le repas du comice agricole

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la mise à disposition .une convention sera établie

Domaine Tourisme

Hôtel Lépinat/Maison Guillaumin

Travail à réaliser en amont du projet : constitution de la base de données, recrutement d'un scénariste et d'un photographe :

Le travail de la stagiaire qui réalise la base de données des œuvres des peintres de l'Ecole de Crozant n'étant pas terminé, elle sera recrutée en besoin occasionnel sur une durée de 1 mois éventuellement renouvelable 1 fois, afin de finaliser le travail.

Le conseil communautaire sollicite des aides financières auprès de Leader (55 %) et du Conseil Général (22.50 %) et décide de lancer les consultations pour le scénariste et le photographe :

Passerelle Fresselines : plan de financement modifié

Suite aux modifications intervenues dans le programme Leader. L'autofinancement est de 20 %

Projet Livre sur le Paysage : avance à l'Office de Tourisme

L'office de tourisme va mutualiser ses moyens avec l'association des Amis des peintres de Crozant Gargillesse et l'association des jardins de la Sédelle. Dans ce cadre, il participe à l'édition du livre sur le paysage de Ph Wanty. La communauté de communes est sollicitée pour faire une avance de fonds pour l'édition et l'impression à hauteur de 6 000 €. Accord de principe du conseil communautaire.

Domaine économique :

Dossier Centre de tri textile à Naillat : accord de principe pour fonds de concours en vue d'aménager le terrain

Le centre de tri textile doit s'installer sur un terrain appartenant à la commune de Naillat qui nécessite une viabilisation. A terme, ce projet prévoit la création d'une trentaine d'emploi dont 16 la première année. Le conseil communautaire confirme son engagement aux côtés de la commune par l'apport d'un fonds de concours.

Questions diverses

Transport scolaire : problème avec le Conseil Général

Lors de la reconnaissance des circuits avec les transporteurs, le personnel de la comcom a appris par le transporteur Raymi que le circuit assuré par les Transports Dunois dont le marché arrivait à échéance en juin, a été donné aux transports Raymi sur un marché à bon de commande existant. La Communauté de Communes n'en a pas été informée, ni LTD. La décision a été prise depuis mars 2011. Le conseil communautaire regrette que les transports soient enlevés de cette manière à une entreprise avec qui il n'y a jamais eu de problèmes. Il estime que l'organisateur de second rang (en l'occurrence la communauté de communes) qui fait un travail de terrain, n'est pas considéré.

La séance est levée à 21h45